



Pannes successives dans résidence neuve

Par **JEANNE**, le **07/01/2011** à **09:52**

Bonjour,
Bonjour, ma mère a acheté en septembre un t2 dans une résidence neuve , ma mère est âgée et handicapée et a besoin de soins tous les jours- Or depuis le mois de septembre il ne se passe pas une journée sans que l'ascenseur soit en panne, la porte d'entrée ne s'ouvre à l'extérieur que si le propriétaire actionne l'ouverture par un interphone (résidence très sécurisée) et cette porte d'entrée est constamment en panne, de ce fait les personnes qui demandent à entrer ne peuvent pas , ça été le cas d'une infirmière qui venait pour les soins - certains travaux ont été commencés il y a 2 mois et sont restés en plan....
Il n'y a pas encore eu de réunion des co-propriétaires car l'immeuble est récent il n'a pas un an d'existence- Quel moyen dispose t-elle pour faire en sorte que l'ascenseur soit opérationnel et surtout la porte d'entrée , car s'il arrivait quelque chose à l'importe quel résidant, personne ne peut rentrer!!! je trouve ça très grave.. pouvez-vous m'aider ?

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **09:58**

Il y a un syndic ?

Par **JEANNE**, le **07/01/2011** à **10:40**

bonjour
non il n'y a pas de syndic pour l'instant la résidence n'a que quelques mois d'existence, donc pas de réunion pour l'instant.

Par **mimi493**, le **07/01/2011 à 11:20**

Mais alors qui prend les décisions pour les réparations à faire ? Il faudrait se bouger, le syndic est obligatoire, le règlement de copro aussi.

Par **JEANNE**, le **07/01/2011 à 11:51**

Il s'agit d'un immeuble qui n'a que 6 mois, tous les appartements ne sont pas achetés, les réunions des co-propriétaires n'a lieu qu'une fois par an, donc on va recevoir la date de la 1ère réunion, mais les travaux en question ont été fait lors de la vente de ses appartements, la porte d'entrée fonctionnait ainsi que l'ascenseur, mais maintenant ils tombent régulièrement en panne, donc à part le promoteur, on ne peut pas se retourner contre un syndic qui pour l'instant est inconnu... je voudrais avoir un modèle de lettre pour mettre le promoteur devant ses responsabilités

Par **mimi493**, le **07/01/2011 à 15:09**

Déjà, vous, vous ne pouvez rien faire (sauf si vous êtes la tutrice de votre mère), c'est votre mère qui doit envoyer une LRAR de mise en demeure de procéder aux réparations.

Par **JEANNE**, le **07/01/2011 à 15:58**

oui j'ai fait la lettre que je vais lui faire signer, en envoyant une copie à tous les résidents de l'immeuble - mais s'il ne se passe rien, existe t-il une instance compétente pour régler de genre de problèmes ?